

Décision

Générale

colonial

Décision n° 45/SG/ESJ portant engagement d'élèves-instituteurs

n° 45/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

16 janvier 1968

Numéro JO

n° 3 du 10/02/1968

Date du numéro

10 février 1968

TEXTE INTÉGRAL

Sont admis en section normale pour compter, du 28 septembre 1967 en qualité d'élèves-instituteurs de 2e classe : — M. Chide Hadji Abdi; — M. Saïd Dirieh Guedi ; — M. Mohamed Eusman Oufane ; — M. Mohamed Aden Hersi. Les intéressés percevront mensuellement une indemnité dite de stage d'un montant égal aux 8/10° de la rémunération perçue par un instituteur. stagiaire de 2° classe (indice 450).